

LE VILAIN PETIT CANARD

de Mohamed Badaoui



COIN-COIN

Le Code Hammurabi : premier traité de gouvernement de l'histoire

Le Code de Hammurabi est considéré comme le premier texte juridique imprimé. Le roi babylonien, né en 1792 av. J. C et mort en 1750 av. J. C., l'avait gravé sur une stèle de basalte haute de 2,25 mètres pour laisser à la postérité sa vision de l'art de gouverner et de la justice. Outre un recueil de jurisprudence détaillé, le document regroupe des observations historiques et des écrits littéraires. Antérieur aux lois bibliques, il s'agit de l'ouvrage le plus complet de l'Antiquité sur la gestion de l'Etat et de la société. Rédigé en écriture cunéiforme et en langue akkadienne, il se compose de trois parties. D'abord, un prologue historique sur l'investiture de Hammurabi dans son rôle de « protecteur du faible et l'opprimé » ainsi que la formation de son empire et ses réalisations. Ensuite, la consignation de près de 300 lois ou décisions de justice, se référant à la réglementation de la vie quotidienne dans le royaume de Babylone. Enfin, un épilogue lyrique qui résume son œuvre de justice et prépare sa perpétuation dans l'avenir. Découvert en 1901-1902 à Suse en Iran, le monument est actuellement exposé au musée du Louvre.



Qu'est-ce qu'être libre ? Est-ce faire ce que l'on veut sans se soucier de l'opinion d'autrui ? Agir à sa guise, mais à l'intérieur de frontières qui ne doivent pas empiéter sur celles des autres ? La question est, mine de rien, au cœur même de l'évolution de l'Etat et de la société. Contrairement à ce que l'on croit, la liberté ou les libertés comme pratiques politiques sont assez récentes même si le concept est un vieux champ d'investigation de la philosophie. Que signifie jouir de sa liberté lorsqu'on vit dans une communauté régie par des lois, des codes, des coutumes et une vision particulière du monde ? Apparemment rien, puisque les pulsions qui animent les individus se heurtent souvent à des interdictions imposées par l'ordre social et politique établi. L'homme est « un animal politique », disait Aristote. Cela veut dire qu'il ne peut vivre détaché de ses semblables. Il lui faut intégrer une société pour exister et, ce faisant, il est contraint de céder une partie (parfois la totalité) de ses droits pour y être admis.

Prenons l'exemple de l'Algérie, pour être concret. Honnêtement, le citoyen est-il libre dans ce pays ? En tant qu'individu, a-t-il la liberté d'exercer son droit d'exprimer sa pensée sans entrave, choisir sa croyance religieuse, circuler partout librement, conclure contrats et conciliabules avec les personnes de son choix, se donner le prénom de sa préférence ou le donner à ses enfants ? Sur le papier, oui, mais dans la réalité non. L'Algérien est officiellement défini. Il ne peut pas sortir de ce cadre, à plus forte raison s'il s'agit d'une Algérienne.

Sur le plan collectif, des citoyens qui partagent les mêmes idées ou les mêmes intérêts peuvent-ils se rassembler dans un parti, une association, sans être adoués par le pouvoir ? Sont-ils autorisés à créer un journal, une radio, une télévision et diffuser sans retenue leurs opinions même si elles dérangent l'ordre établi ? Sont-ils autorisés à se réunir dans une salle ou dans la rue pour débattre, sans contrôle, de sujets qui les intéressent ? Et qu'en est-il aussi des libertés syndicales, jusqu'où les travailleurs peuvent-ils aller dans la défense de leurs droits ?

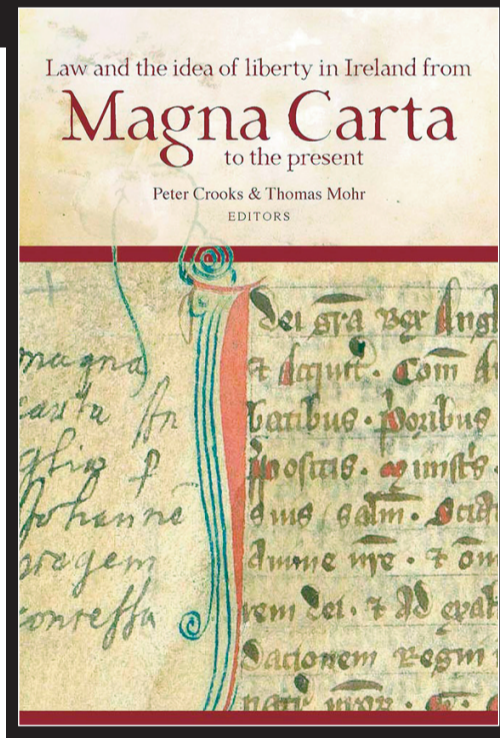
Quand bien même elles sont garanties par les lois et inscrites noir sur blanc dans les textes, les libertés que l'on ne peut pratiquer en Algérie – ou, du moins, sous de sévères conditions – sont nombreuses. L'Etat comme la société ont peur d'accorder aux individus et aux groupes leur entière liberté tant que le patriarcat et le pouvoir religieux règnent en maître sur la destinée du pays.

M. B.

Magna Carta : un texte vieux de 8 siècles toujours d'actualité

Pour calmer la révolte d'un groupe de barons, le roi d'Angleterre Jean sans Terre a conclu avec eux, le 15 juin 1215, un pacte qui porte sur des questions de fiscalité, de droits féodaux et de justice. Bien qu'à l'époque il n'est resté en vigueur que dix semaines, le texte influence jusqu'à aujourd'hui la législation du Royaume-Uni et, plus généralement, celle du monde anglo-saxon. De portée universelle et précédant de plusieurs

siècles la Déclaration universelle de droits de l'homme, la Magna Carta (la Grande Charte) énonce : « Aucun homme libre ne sera saisi, ni emprisonné ni dépossédé de ses biens, déclaré hors-la-loi, exilé ou exécuté, de quelque manière que ce soit. Nous ne le condamnerons pas non plus à l'emprisonnement sans un jugement légal de ses pairs, conforme aux lois du pays. [...] A personne nous ne vendrons, refuserons ni retarderons les droits à la justice.»



CONSEIL DE LECTURE

Les chemins de la liberté

Marcelle, la partenaire de Mathieu, un professeur de philosophie, tombe enceinte par accident. Quand elle lui apprend la nouvelle, il lui conseille d'avorter car il craint que l'enfant entrave leur désir de liberté. Mathieu doit maintenant réunir la somme pour que sa campagne subisse l'opération sans risque et entame ainsi une course infernale dans Paris durant laquelle il croise des personnages qui vivent tous en contradiction avec leurs valeurs.

Extrait : « La liberté, c'est son jardin secret. Sa petite connivence avec lui-même. Un type paresseux et froid, un peu chimérique mais très raisonnable au fond, qui s'est surnoisement confectionné un médiocre et solide bonheur d'inertie et qui se justifie de temps en temps par des considérations élevées. Est-ce ça que je suis? »

Les chemins de la liberté, Jean-Paul Sartre

Citation

« Il n'y a pas de liberté pour l'ignorant ».
Nicolas de Condorcet, mathématicien et philosophe